

Affaire suivie par : Noémie Jamain  
Tél : 05 53 02 24 05  
Courriel : noemie.jamain@dordogne.gouv.fr

Périgueux, le 09 NOV. 2021

Le préfet de la Dordogne

à

Mesdames et Messieurs les porteurs de projets

**Objet :** Appel à projets local 2021-2022 à destination des structures locales engagées contre le racisme, l'antisémitisme, la haine et les discriminations anti-LGBT

**P.J. :** - Fiche « comment déposer un dossier de candidature » (annexe 1).  
- Imprimé CERFA n° 12156\*05 (annexe 2).

Un nouvel appel à projets local 2021/22 est lancé par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH). Il accompagnera les 2 plans nationaux pilotés par la DILCRAH, et vise à soutenir et encourager les initiatives de la société civile telles que les actions d'éducation, de prévention, de formation, d'aide aux victimes, de communication et d'organisation d'évènements en lien avec la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+.

### **I – QUI PEUT CANDIDATER ?**

Cet appel à projets s'adresse d'abord aux structures dont l'objet principal est de lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations anti-LGBT. Peuvent candidater les associations loi 1901, les établissements culturels, les établissements scolaires et universitaires.

.../...

### **II - QUELS PROJETS PEUVENT ÊTRE SOUTENUS ?**

Cet appel à projets a pour but de soutenir les actions à portée territoriale s'inscrivant dans les objectifs des plans nationaux de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023» consultables et téléchargeables sur le site de la Dilcrah : <https://www.gouvernement.fr/documents-dilcra>



Sont ainsi éligibles des projets visant à la réalisation de l'un ou plusieurs de ces objectifs :

- la promotion de la fraternité, l'engagement citoyen, la lutte contre les préjugés et les stéréotypes racistes antisémites et LGBTphobes, les actions à destination des jeunes, sur le temps scolaire et périscolaire,
- la production de ressources et de discours alternatifs en ligne ainsi que le développement du signalement des discours de haine sur Internet,
- l'éducation à l'information et aux médias, la prévention des actes et de la répétition/récidive, la sensibilisation des partenaires sociaux et des acteurs du monde du travail, l'aide aux victimes ainsi que les actions de communication et l'organisation d'événements contre la haine et les discriminations anti-LGBT+,
- la valorisation des lieux d'histoire et de mémoire, y compris de mémoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions,
- l'accompagnement et la formation des acteurs de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et/ou la haine anti-LGBT+,
- le développement des centres LGBT+,
- le développement de mesures de responsabilisation,
- l'accompagnement des victimes de racisme, d'antisémitisme et/ou de haine anti-LGBT+,
- la participation à la semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme de mars 2022,
- la participation aux événements qui se dérouleront autour de la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie du 17 mai et des marches des fiertés LGBT+.

A contrario, ne seront pas retenus les projets sans **lien concret et direct** avec les priorités des 2 plans nationaux, ainsi que ceux portant sur des généralités ou n'entrant pas dans les sujets racisme, antisémitisme, haine anti-LGBT+ (généralités sur « la citoyenneté », « le vivre-ensemble », « les valeurs » telles que « les valeurs du sport », mais aussi les projets portant sur l'égalité femmes-hommes, les droits des femmes, le sexisme, la radicalisation, la laïcité, l'égalité des chances, les discriminations) et les projets portés par les collectivités locales qui relèvent d'un autre dispositif.

### **III - COMMENT SERONT SÉLECTIONNÉES LES CANDIDATURES ?**

Les candidatures feront l'objet d'une instruction par les services de la préfecture de la Dordogne. La programmation finale sera validée en Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (CORAH), co-présidés par le préfet de Dordogne et le procureur de la République. La DILCRAH intervient en appui des préfectures de département. Elle se réserve le droit en coordination avec les CORAH de contrôler la réalité des actions locales financées et leur adéquation avec les priorités des plans nationaux et du présent appel à projets local.

### **IV - QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DES LAURÉATS ?**

Les structures financées s'engagent à mettre en œuvre leur projet dans le courant de l'année 2022.

Les structures financées s'engagent à respecter les valeurs de la République par la signature du contrat d'engagement républicain qui devra être joint au dossier de réponse au présent appel à projets local.



Adresse postale : Les services de l'Etat en Dordogne - Cité administrative  
24024 Périgueux cedex  
Adresse physique : 2, rue Paul Louis Courier - 24016 PERIGUEUX  
Tél : 05 53 02 24 24 - [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)



web



Les structures financées doivent apposer le logo de la DILCRAH sur tous les supports de communication relatifs à l'action financée et à :

- Se renseigner dans le répertoire des partenaires de la DILCRAH accessible à l'adresse suivante <https://www.dilcrah.fr/directory/add-directory-listing/>¹.
- Inscrire leurs événements dans l'agenda des partenaires de la DILCRAH accessible à l'adresse suivante <https://www.dilcrah.fr/agenda/>

#### **V - QUEL DÉLAI POUR DÉPOSER SON DOSSIER ?**

L'ensemble des documents (information et dossier de candidature) sont accessibles et téléchargeables en ligne sur le site internet de la Préfecture de la Dordogne : <http://dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Prevention-de-la-delinquance/FIPDR-DILCRAH>

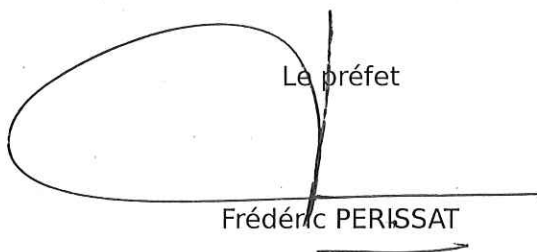
Les dossiers de demande de subvention, dûment complétés et accompagnés des justificatifs nécessaires sont à envoyer par courrier ou par courriel à l'adresse suivante pour le :

**Vendredi 31 décembre 2021 (délai de rigueur – cachet de la poste faisant foi)**

Préfecture de la Dordogne  
Direction des sécurités – Bureau sécurité publique  
Cité Administrative  
24024 Périgueux Cedex

Mme Noémie Jamain ☎ 05.53.02.24.05  
pref-cabinet-dilcrah@dordogne.gouv.fr

Mon cabinet se tient à votre disposition pour toutes précisions complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Le préfet  
  
Frédéric PERISSAT

1 Pour les nouveaux lauréats uniquement

